Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260729-DEL2026_59-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	18
Votants	21

L'an deux mil vingt six
Le 29 juillet
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire

Date de la convocation : 22 juillet 2026

Présents : BOSC Joël - BONPOIL Viviane - CANAUX Patricia – CHESNIN Nicolas – DAVID Gaëlle – DELAROQUE Eugénie - DENEUX Aurélien – DURANT Dominique - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre – LECANU Hervé - LAROCHE Benjamin - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane - ROBIN Stéphanie - SIRLIN Isabelle

Absents excusés : BERTET Audrey donne pouvoir à ROBIN Stéphanie, DENEUX Aurélien donne pouvoir à GURIEC Nicolas, HERVY Ludivine donne pouvoir à LECANU Hervé,
PERRAIS Isabelle excusée

Absents : CRESPEL Bruno

Monsieur Joël BOSC est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-59 – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade, la suppression ou modification de la durée hebdomadaire de service.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois permanents à compter du 1er septembre 2026, à savoir :

- De supprimer le poste à temps complet de catégorie C (Adjoint/Adjoint adm pal 2ème classe/ Adjoint adm Pal 1ère classe) d'agent en charge de l'urbanisme, accueil état civil en raison du départ en retraite de l'agent.
- De supprimer le poste à temps complet d'agent de catégorie C (Adjoint technique/ Adjoint technique Ppal 2ème cl/ Adjoint technique Ppal 1ère classe) d'agent technique polyvalent en raison d'un départ en retraite de l'agent.
  (Afin d'assurer la continuité de service et permettre le recrutement et la formation des nouveaux agents, deux postes ont été créés par délibération en date du 28 janvier 2026 qu'il convient désormais de supprimer).
- De créer un poste à temps complet de catégorie B (rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe) afin de permettre la nomination par avancement de grade en charge de la comptabilité, et de supprimer le poste à temps complet d'agent en charge de la comptabilité, d'accueil et urbanisme de catégorie C (Adjoint, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe).

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification de tableau des effectifs à compter du 1 er septembre 2026.

Pour Extrait Certifié Conforme
À Saint-Dolay, le 31 juillet 2026
Le Maire,
P. GÉRAUD

MAIRIE DE SAINT-DOLAY
56130